

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les autres rubriques de votre Flash d'octobre :

Actualités Optimum Vie

1. Les dernières formations Factorielles en région...
2. Arrêt de commercialisation : Optimum Sécurité
3. Optimum PER individuel

On en parle...

1. La réforme de l'épargne Retraite... en quelques points et en questions/réponses
2. Projet de loi de finances pour 2020 : soutien au pouvoir d'achat
3. Arnaques financières... vigilance, 1 milliard d'euros de perdu par les épargnants depuis deux ans

Optimum Gestion Financière... Le mot du gérant

Actualités Optimum Vie

Les dernières formations Factorielles en région...



Factorielles

Nous vous rappelons que 4 demi-journées seront organisées d'ici la fin de l'année et viendront ainsi enrichir vos connaissances des derniers développements sur la réforme des retraites et la Loi Pacte notamment.

Pour certaines il reste encore quelques places... mais faites vite ; si vous êtes intéressés prenez contact avec votre délégué régional.

À ce jour les dates et lieux retenus sont les suivants :

Le mardi 19 novembre matin (Nice)

Le jeudi 21 novembre matin (Paris)

Le mardi 26 novembre après-midi (Lyon)

Le jeudi 28 novembre matin (Strasbourg)

Si vous êtes intéressés notez la date de votre région et prenez contact avec votre délégué régional.

Arrêt de commercialisation : Optimum Sécurité

Comme votre délégué régional vous l'a annoncé, notre contrat *Optimum Sécurité* (mono-support en €) sera fermé à la commercialisation à compter du 1^{er} novembre ; cela fait suite au contexte de baisse significative des taux que nous avons évoqué dans notre flash de septembre.

Optimum PER individuel

Nos travaux sont en cours et d'ici la fin de l'année nos 2 prochains *PER individuel* seront ouverts à la commercialisation.

- *Optimum PER Individuel* qui viendra compléter notre gamme retraite traditionnelle
- *Optimum PER Individuel Privilèges* qui viendra compléter notre gamme *Privilèges*

Nous vous informerons prochainement de toutes les caractéristiques de nos contrats *PER individuel*.

Nous vous rappelons que les contrats *PERP* et *Madelin* sont commercialisables jusqu'à fin septembre 2020 mais les assurés titulaires d'un contrat *PERP* et *Madelin* pourront toujours alimenter leur contrat, y compris après le 1^{er} octobre 2020, et ce dans les mêmes conditions fiscales qu'actuellement.



On en parle...

La réforme de l'épargne Retraite... en quelques points et en questions/réponses

Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier presse du ministère de l'économie et des finances sur la réforme de l'épargne retraite ; ce dernier est très synthétique et est agrémenté de questions/réponses qui viennent pour certaines répondre à beaucoup de vos interrogations... Bonne lecture.

Lien vers le dossier de Presse (le dossier est celui du 24 juillet) : <https://www.economie.gouv.fr/presse/dossiers>



economie.gouv.fr

Le portail de l'Économie, des Finances,
de l'Action et des Comptes publics

Projet de loi de finances pour 2020 : soutien au pouvoir d'achat



L'annonce des mesures fiscales du projet de loi de finances (PLF) pour 2020 (adopté en Conseil des ministres le 27 septembre) confirme les mesures favorables en faveur des classes moyennes et populaires et qui font suite au grand débat national d'avril 2019.

Pincipales dispositions :

Baisse de l'impôt sur le revenu : le barème de l'impôt sur le revenu est réformé, le taux de la première tranche est baissé de 14 % à 11 %, et le reste du barème est ajusté pour que la baisse profite essentiellement aux contribuables les plus modestes. Ceux qui sont dans la première tranche profiteront d'un gain moyen estimé à 350 €, l'impact sera plus faible pour les personnes atteignant la deuxième tranche du barème à 30 % : environ 125 € de baisse d'impôt pour un célibataire, 250 € pour un couple. Les seuils et limites du barème sont par ailleurs réévalués de 1 % pour tenir compte de l'inflation. Les tranches à 41 % et 45 % ne sont pas concernées par la baisse d'impôt.

Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale : Bercy confirme qu'elle sera définitivement

supprimée en 2020 pour 80 % des foyers fiscaux (suite aux allègements de 30 % en 2018, et jusqu'à 65 % cette année 2019). Pour les autres ménages (aux revenus élevés) qui ne profitent pas aujourd'hui de la baisse de la TH, l'allègement de la TH sur la résidence principale sera de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 avec une suppression totale de cet impôt en 2023. Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et/ou les logements vacants, elle sera maintenue pour tous les contribuables.

Défiscalisation des heures supplémentaires et prime exceptionnelle :

le dispositif d'exonération (cotisations sociales et impôt sur le revenu) mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019 est poursuivi en 2020. Concernant le versement d'une prime exceptionnelle en 2020, l'exonération de toutes cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord d'intéressement mis en place dans l'entreprise.

Revalorisation des aides aux handicapés et du minimum

vieillesse : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) seront augmentées respectivement le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020, afin que leur montant atteigne 900 € pour une personne seule.

Arnaques financières... vigilance, 1 milliard d'euros de perdu par les épargnants depuis deux ans

Selon un communiqué commun du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), nous assistons à une véritable « industrialisation des escroqueries financières » qui entraînent des pertes considérables pour les épargnants. Au cours des deux dernières années : du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, elles sont évaluées à au moins 1 milliard d'euros.

Ces arnaques concerneraient principalement les livrets d'épargne, et de nouveaux placements « à la mode » : diamants, crypto-actifs (bitcoin), forêts, mais aussi le vin ou les cheptels...

Ces arnaques fleurissent grâce à Internet, sur des « sites particulièrement bien documentés et présentant une apparence de sérieux », avertit le communiqué. « Les épargnants sont démarchés par des messages ou publicités ciblées reçues par



divers canaux ». Les escrocs interviennent principalement à distance. (internet, messagerie).

Les retraités sont les plus touchés par ces arnaques (48,2% des montants investis).

Géographiquement, c'est la région PACA qui concentre le plus de victimes (17,3% des montants investis).

Les autorités rappellent qu'elles ont obtenu le blocage de l'accès à 50 sites illégaux d'investissement depuis 2018 et qu'il est interdit de faire de la publicité par voie électronique pour des produits considérés comme spéculatifs et risqués.

Optimum Gestion Financière... le mot du gérant

Bientôt 2020 !

L'année 2019 a été, jusqu'à maintenant, marquée par un retour marqué des grandes places boursières, ces dernières ayant été (trop) fortement pénalisées en 2018. En date du 25 octobre 2019, presque toutes les grandes places boursières sur la planète affichent de belles performances, même si le contexte géopolitique est on ne peut plus instable.

Cependant et pour *Optimum Gestion Financière S.A.* (« OGF »), c'est la situation politique américaine qui retient notre attention, le Président *Trump* étant sous la menace d'une procédure d'*impeachment*.

Malgré des marchés financiers mouvementés et des événements politiques imprévisibles, les fonds gérés par OGF se comportent bien, voire très bien. En date du 25 octobre 2019, les performances (nettes de frais de gestion) des fonds gérés par OGF sont comme suit :

Fonds	Performances (%)
<i>Optimum Actions</i>	15,8
<i>Optimum Actions Internationales</i>	15,4
<i>Optimum Obligations</i>	3,7
<i>Optimum Patrimoine</i>	10,8
<i>Optimum Actions Canada (Part R)</i>	21,3

L'allocation d'actifs d'OGF, représentée par le fonds *Optimum Patrimoine* (30 ans d'historique cette année), est la suivante :

Optimum Patrimoine	Pondération (%)
Actions	62
Europe	45
États-Unis	10
Canada	4
Marchés Émergents	2
Japon	1
Obligations	21
Liquidités	17

Nous estimons que les marchés actions auront encore du souffle en 2020. En effet, trois (3) éléments nous amènent à cette conclusion :

- Les politiques monétaires de la *Réserve fédérale* américaine et de la *Banque Centrale Européenne* accommodantes
- La baisse du risque politique en Europe avec un « Brexit dur » peu probable
- Les récentes bonnes nouvelles du côté du dialogue sino-américain sur le commerce

À ce titre, nous recommandons à nos clients une allocation diversifiée et surpondérée en actions européennes, moins chères que les actions américaines.

À l'aube de la fin de l'année, les fonds gérés par OGF affichent des performances plus qu'honorables. L'équipe de gérants financiers a su atténuer les rebonds de volatilité au cours du dernier trimestre, restant fidèle à l'approche de gestion véhiculée, c'est-à-dire la préservation du capital comme objectif premier. À titre d'exemple et lors du recul des marchés boursiers en août 2019, le fonds *Optimum Actions* a affiché une performance de +0,1 % (nette de frais de gestion) sur le mois, comparativement à -2,6 % pour son indicateur de référence.

Optimum Gestion Financière S.A. : une expertise éprouvée en allocation d'actifs

Optimum Gestion Financière S.A. gère plusieurs Fonds Commun de Placement dont un fonds d'actions canadiennes. Forte de sa collaboration avec les sociétés de gestion du *Groupe Optimum* à Montréal et à Stamford (Connecticut), elle a su inscrire sa gestion dans une approche axée sur la valorisation et la préservation du capital, associée à une sélection judicieuse des titres en portefeuille et une faible rotation de ceux-ci.

